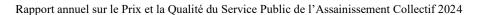
Communauté de Communes de Cattenom et Environs

Service Public de l'Assainissement collectif



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2024





Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <u>www.services.eaufrance.fr</u>, rubrique « l'Observatoire »



Table des matières

1.	Carac	térisation technique du service	4
	1.1.	Présentation du territoire desservi	4
	1.2.	Mode de gestion du service	5
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	5
	1.4.	Nombre d'abonnés	5
	1.5.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
	1.6.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	6
	1.7.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	
	1.8.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	8
	1.8.1	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	8
	1.8.2	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	9
2.	Tarifi	cation de l'assainissement et recettes du service	10
	2.1.	Modalités de tarification	10
3.	Indic	ateurs de performance	11
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	11
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	14
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	15
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	15
4.	Finar	cement des investissements	19
	4.1.	Montants financiers	20
	4.2.	Etat de la dette du service	
	4.3.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
	perform	ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	19
	4.4.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante a	
	cours du	dernier exercice	19
5.	Table	au récapitulatif des indicateurs	20



1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Les informations et indicateurs réclamés par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007 diffèrent selon les compétences du service.

Afin de faciliter la reconnaissance des indicateurs qui concernent la collectivité le présent modèle associe une icône à chacune des 3 compétences définies par la circulaire n° 12/DE du 28/04/2008 prise pour l'application du décret :



La mission de collecte consiste à collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport.



La mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à des usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.



La mission de dépollution consiste à assurer le traitement des eaux usées et unitaires en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation. Elle peut comprendre le rejet lui-même.

Le service est géré au niveau ☐ **communal** ☐ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Communauté de communes de CATTENOM et Environs
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte		
	Transport		
	Dépollution	\square	
	Contrôle de raccordement		
	Elimination des boues produites		
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement		
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses		



 Territoire desservi: Basse-Rentgen, Berg-sur-Moselle, Beyren-lès-Sierck, Boust, Breistroff-la-Grande, Cattenom, Contz-les-Bains, Entrange, Escherange, Fixem, Gavisse, Hagen, Haute-Kontz, Hettange-Grande, Kanfen, Mondorff, Puttelange-lès-Thionville, Rodemack, Roussy-le-Village, Volmerange-les-Mines, Zoufftgen, Évrange

• Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☐ Non (Commission consultative des services publics locaux)

• Existence d'un zonage ☑ Oui, date d'approbation*: 7 mars 2017

• Existence d'un règlement de service ☑ Oui, date d'approbation*: 9 avril 2024

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Gestion directe.

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 26 683 habitants au 31/12/2024, pour une population totale de 28 149 habitants.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 7 624 abonnés au 31/12/2024.

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 7 624.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 55 abonnés/km) au 31/12/2024.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 3,5 habitants/abonné au 31/12/2024.

_

^{*} Approbation en assemblée délibérante







Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2024 (0 au 31/12/2023).

1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 100,5 km de réseau unitaire hors branchements,
- 37,1 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de 137,6 km (137,3 km au 31/12/2023).
- 11 ouvrages de traitement permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 11 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Désignations	Communes et annexes raccordées	Date de mise en service	Milieu récepteur du rejet	Capacité Nominales (en EH)	Charge Polluante admissible en temps sec (en kg DBO5/jours)	Débit journalier admissible en temps sec (en m³)
STEP Cattenom Sentzich Code Sandre de la station: 025712401448	Cattenom et Sentzich Gavisse Fixem Berg-sur- Moselle	Mars 2003	Rive gauche de la moselle	4000	185	1000
STEP Hettange- Grande Code Sandre de la station : 025732301339	Hettange- Grande, Soetrich Cité et Village	31/12/2002	Ruisseau du REYBACH	8750	525	2200
STEP Rodemack- Evange Code Sandre de la station: 025758801818	Rodemack et Faulbach Breistroff la grande, Evange et Boler Boust	31/12/2007	Ruisseau de BOLER	3100	185	1390



		•				
STEP Basse Rentgen Code Sandre de la station : 025757400837	Basse- Rentgen Hagen Evange	2013	LE DOLLBACH	1100	66	264
STEP Hettange- Grande 2 – STEU Reybach Code Sandre de la station : 0257323034239	Kanfen Entrange ZAC Kanfen ZAC Entrange Hettange- Grande (cité de Soetrich)	Octobre 2018	Le Reybach	4400	330	2400
Lagune Basse Rentgen – Preisch Code Sandre: 025757400837	Uniquement le Golf et le château	01/01/1996	Ruisseau d' Himeling	450	33	100
FPR Puttelange- les-Thionville Code Sandre: 025755702276	Puttelange (Bourg)	01/01/2012	LE DOLLBACH	1000	60	270
FPR Beyren-les- Sierck (Gandren) Code Sandre: 025707602375	Gandren	15/05/2012	RUISSEAU L'ALTBACH	400	24	108
FPR de Puttelange (Himeling) Code Sandre: 025755702276	Halling et Himeling	01/01/2013	LE DOLLBACH	400	24	108
Lagune de Beyren-les- Sierck Code Sandre : 025707602375	Beyren-les- Sierck	01/06/2014	LE DOLLBACH	400	24	108
FPR Contz-les- Bains Code Sandre : 025715202231	Contz-les- Bains	2014	Moselle	600		224
FPR de Haute- Kontz Code Sandre : 025737102236	Haute-Kontz	2014	Altbach	600	36	226



L'annexe d'Hussange est raccordée sur la STEP de Thionville.

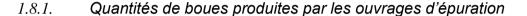
Les communes d'Escherange-Molvange et Volmerange-les-Mines sont raccordées sur le réseau de Dudelange et les effluents sont traités sur la STEP de Bettembourg.

La commune de Mondorff est raccordée sur le réseau de Mondorf-les-Bains et les effluents sont traités sur la STEP de Burmerange

Les « filières boues » intéressant les systèmes d'assainissement sont essentiellement les stations d'épuration de Cattenom, Hettange-Grande, Hettange-Grande 2 et Rodemack-Roussy. Ces filières mettent en œuvre des épandages agricoles conformément à un plan d'épandage validé par les autorités compétentes (DTT-MISE, OI).

Un bilan annuel de ces 4 filières est établi chaque année. Les bilans 2024 sont consultables à la CCCE. Les filières Boue des lagunages et filtres plantés de roseaux sont traités par « minéralisation/accumulation ».

1.8. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)





Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station d'épuration de Rodemack (Code Sandre : 025758801818)	29.3	30,9
Station d'épuration d'Hettange-Grande. (Code Sandre : 025732301339)	189,5	102
Station d'épuration de Cattenom (Code Sandre : 025712401448)	84	71,5
Station d'épuration d'HETTANGE-GRANDE 2 - REYBACH (Code Sandre : 0257323034239)	56,4	46,3
Station d'épuration de Basse-Rentgen (Code Sandre : 025757402453)	21,1	19,5
Station d'épuration de Roussy le Village (Code Sandre : 025760001819)	40,7	25,7
Total des boues produites	421	295,9



1.8.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station d'épuration de Rodemack (Code Sandre : 025758801818)	55,4 (26,1 TMS de boues apportées de la STEP de Roussy le Village)	45 (14,1 TMS de boues apportées de la STEP de Roussy le Village)
Station d'épuration d'Hettange-Grande. (Code Sandre : 025732301339)	189,5	102
Station d'épuration de Cattenom (Code Sandre : 025712401448)	84	71,5
Station d'épuration d'HETTANGE-GRANDE 2 - REYBACH (Code Sandre : 0257323034239)	94,9 (14,6 TMS de boues apportées de la STEP de Roussy le Village et 23,9 TMS de boues apportées de la STEP de Basse-Rentgen)	77,6 (11,7 TMS de boues apportées de la STEP de Roussy le Village et 19,6 TMS de boues apportées de la STEP de Basse-Rentgen)
Station d'épuration de Basse-Rentgen (Code Sandre : 025757402453)	21,1	19,5
Station d'épuration de Roussy le Village (Code Sandre : 025760001819)	40,7	25,7
Total des boues évacuées	485,6	341,3



2. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du</u> <u>service</u>

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Frais d'accès au service:	-	-
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	3 185,77€TTC	3 308,82€ TTC
Participation aux frais de branchement	Sur devis	

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025				
	Part de la collectivité						
Part fixe (€ HT/ar	n)						
	Abonnement (1)	0 €	_0€				
Part proportionne	elle (€ HT/m³)						
Prix	au m³ pour la collecte et le traitement	2,05 €/m³	2,05 €/m³				
	Prix au m³ pour la collecte	1,25 €/m³	1,25 €/m³				
	Taxes et redev	ances					
Taxes							
	Taux de TVA (2)	10 %	10 %				
Redevances							
	Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif	0,233 €/m³	0,138 €/m³				
	VNF rejet:	0 €/m³	0 €/m³				
	Autre :	0 €/m³	0 €/m³				

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.



3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées =
$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 7 265 abonnés potentiels.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2014 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.



	nombre de points	Valeur	points potentiels			
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)						
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10			
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5			
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a		rtie A)				
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	0 à 15 points sous conditions (1)		0			
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		%				
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	%	0			
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on			X			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	%	0			
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	oui: 10 points non: 0 point		0			
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point		0			
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui: 10 points non: 0 point		0			
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point		0			
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point		0			
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point		0			
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15			

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2023 (15 pour 2022).

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

⁽⁴⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte



3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration de Rodemack	60,47	100	100
Station d'épuration d'Hettange-Grande.	263,74	100	100
Station d'épuration de Cattenom	146,30	100	100
Station d'épuration d'HETTANGE-GRANDE 2 - REYBACH	87,86	100	100
Station d'épuration de Roussy le Village	95,96	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2023).



3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration de Rodemack	60,47	100	100
Station d'épuration d'Hettange-Grande.	263,74	100	100
Station d'épuration de Cattenom	146,30	100	100
Station d'épuration d'HETTANGE-GRANDE 2 - REYBACH	87,86	100	100
Station d'épuration de Roussy le Village	95,96	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2023).



3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration de Rodemack	60,47	100	100
Station d'épuration d'Hettange-Grande.	263,74	100	100
Station d'épuration de Cattenom	146,30	100	100
Station d'épuration d'HETTANGE-GRANDE 2 - REYBACH	330	100	100
Station d'épuration de Roussy le Village	95,96	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2023).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.





Station d'épuration de Rodemack :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	Conforme	30,9
	Non conforme	
	Conforme	
Compostage	Non conforme	
To air double or	Conforme	
Incinération	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers une STEO	Non conforme	
Autre:	Conforme	
Autre :	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		45 (14,1 TMS de boues apportées de la STEP de Roussy le Village)
Station d'épuration d'Hettange-Grande. :		ave.
Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	Conforme	102
	Non conforme	
Compostage	Conforme	
Composinge	Non conforme	
Incinération	Conforme	
incinctation	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
	Non conforme	
Autre :	Conforme	
	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		102



Station d'épuration de Cattenom :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	Conforme	71,5
	Non conforme	
	Conforme	
Compostage	Non conforme	
Incinération	Conforme	
Incineration	Non conforme	
English was an external (I)	Conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
Asstra	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		71,5
Station d'épuration d'HETTANGE-GRANDE 2 - REYBA Filières mises en oeuvre	СН:	tMS
I more mises on ocurre		46,3
Valorisation agricole	Conforme	40,3
	Non conforme	
Compostage	Conforme	
	Non conforme	
Incinération	Conforme	
meneration	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers une STEO	Non conforme	
	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		77,6 (11,7 TMS de boues apportées de la STEP de Roussy le Village et 19,6 TMS de boues apportées de la STEP de Basse- Rentgen)



Station d'épuration de Basse-Rentgen :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorization agricula	Conforme	19,5
Valorisation agricole	Non conforme	
Compostage	Conforme	
Compostage	Non conforme	
Incinération	Conforme	
Incineration	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers une STEO	Non conforme	
Autre:	Conforme	
Autre	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		19,5
Station d'épuration de Roussy le Village : Filières mises en oeuvre		tMS
There's mises en deuvic	Conforme	25,7
Valorisation agricole	Non conforme	25,7
	Conforme	
Compostage	Non conforme	
	Conforme	
Incinération	Non conforme	
	Conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		25,7

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{TMS \text{ admis par une filière conforme}}{TMS \text{ total évacué par toutes les filières}} *100$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2023).



4. Financement des investissements

4.1. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [2024] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	7 785 034,75	7 514 952,97

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en ϵ
Création du zonage d'assainissement de Contz les Bains et Haute Kontz	10 000 € HT
Etude sur le devenir des STEP	90 000 € HT
Bassin d'orage à Zoufftgen	350 000 € HT
Bassin de rétention des eaux pluviales boucle de châtaignés Hettange-Grande	150 000 € HT
Création d'une canalisation d'eaux pluviales Berg sur Moselle (Suite)	300 000 € HT

4.3. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Montants prévisionnels en ϵ
Création d'une canalisation d'eaux pluviales à Berg sur Moselle	110 000 € HT
Réhabilitation de 3 postes de relevage	400 000 € HT



5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	25 350	26 683
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	485,6	341,3
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,51	2,51
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité $[\epsilon/m^3]$	0	0